REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT du GARD

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

PROCES VER Recu en préfecture le 02/02/2023 Affiché le 03/02/2023

ID: 030-213001100-20230127-PV16122022-DE

## Séance du 16 décembre 2022

Nombre de membres en exercice: qui ont pris part à la délibération : dont procurations

11

11

L'an deux mille vingt-deux le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis JUVIN - Maire

Présents: Denis JUVIN - Catherine MARTEL - Muriel NIGGEL - Alessandra STURANI - Jean-Pierre PLUS - Philippe VINÇON - Valérie UPPHOFF - Catherine VINAS - Patricia MICHOT - Philippe ROUVIER-COROUGE

Absent: Michel VAILLIES

Absents excusés:

Date de la convocation: 12 décembre 2022

Procuration:

## Ordre du jour

Objet:

- Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2022
- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 M14
- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 M49
- · CSI renouvellement convention d'objectifs et moyens 2022-2025 animation vie sociale
- M49 Interconnexion des 2 réservoirs Emprunt long terme
- · Questions diverses

Procès verbal conseil municipal du 16 décembre 2022

1/4

## Ouverture de la séance

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Nomination du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de ROUVIER COROUGE Philippe en qualité de secrétaire pour la présente séance

Vote: à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2022 Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote: à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTÈMENT du GARD

Dépenses d'investissement avant le vote du le Reçu en pléféciure le 102/02/2023

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Affiché le

Vu l'article L612-1du CGCT modifié par la loi n la loi n

Considérant que 25% des dépenses d'investissement du budget primitif 2022 peuvent être mandatés avant le vote du budget 2023 (25% de 90 000 € = 22 500 € sur le chapitre 21)

Monsieur le Maire propose de mandater les dépenses d'investissement du budget M57 avant le vote du budget primitif 2023 comme suit :

Nombre de membres en exercice: 11 qui ont pris part à la délibération: 11 dont

procurations

Chapitre 21 – article 2181

20 000 €

- article 21534

2 500 €

Vote: à l'unanimité

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 M49

Vu l'article L612-1du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29/12/2012,

Considérant que 25% des dépenses d'investissement du budget primitif 2022 peuvent être mandatés avant le vote du budget 2023 (25% de 166 000 € = 41 500 € sur le chapitre 21 + 25 % de 40 000 € = 10 000 € sur le chapitre 23)

Monsieur le Maire propose de mandater les dépenses d'investissement du budget M49 avant le vote du budget primitif 2023 comme suit :

Objet:

Date de la convocation :

12 décembre 2022

Chapitre 21 – article 2156

17 500 €

Chapitre 21 – article 2158

24 000 € 🖫

Chapitre 23 – article 2315

10 000 €

Vote: à l'unanimité

Procès verbal conseil municipal du 16 décembre 2022

2/4

CSI renouvellement convention d'objectifs et moyens 2022-2025 animation vie sociale

Depuis de nombreuses années la commune de Flaux est signataire d'une Convention qui la lie au CSI dans la réalisation d'objectifs d'animation sociale.

Cette Convention fixe les modalités de coopération entre la commune de FLAUX et le Centre Socioculturel Intercommunal Pierre Mendès France.

La précédente convention a pris fin en décembre 2021.

Pour la continuité de cette collaboration, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention d'objectifs et de moyens 2022 - 2025 - Animation de la vie sociale.

Vote: à l'unanimité



REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT du GARD

M49 - Interconnexion des 2 réservoirs - Em

Envoyé en préfecture le 02/02/2023 Reçu en préfecture le 02/02/2023

Affiché le

Vu la délibération n°2022-01 en date du lD:030-213001100-20230127-PV16122022-DE janvier 2022 vandant le projet

- Jeffang an "

« d'Interconnexion des deux réservoirs AEP »

m Vu la délibération n°2022-36 en date du 23 novembre 2022 validant la commande de travaux « d'Interconnexion des deux réservoirs AEP » à l'entreprise Canonge et Biallez pour un montant de 83 678.64 € TTC

Nombre de membres en exercice: qui ont pris part à la

délibération :

dont

11 procurations

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition de prêt auprès du Crédit Agricole. La proposition est un prêt à taux fixe :

Montant	Durée	Taux	Echéance annuelle
50 000 €	15 ans	3.25 %	4 264.43 €

Monsieur le Maire propose de

faire un prêt à taux fixe

pour un montant de 50 000 €

pour une durée de 15 ans

au taux de 3.25 %

pour un remboursement annuel de 4 264.43 €

Vote: à l'unanimité

Objet:

Date de la convocation :

12 décembre 2022

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE SUITE A LA MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE BAIL REALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Procès verbal conseil municipal du 16 décembre 2022

3/4

Dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque au sol, un avis d'appel à la manifestation d'intérêt devra être publié par

Affichage mairie

Publication sur le site internet de la mairie

Publication dans la presse locale

Vote: à l'unanimité

**Questions** diverses

La directrice de la société de nettoyage des locaux a envoyé un recommandé pour mettre fin à notre contrat, après concertation les employés proposent de faire le ménage pour une période d'essai de 2 mois

Séance levée 19h30

te Maire,

